



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU

INTERVIEW **PAUL-ANDRÉ COLOMBANI**
DÉPUTÉ DE CORSE DU SUD

**« EN CORSE, LE SYSTÈME DE
SANTÉ N'EST PAS FINANÇÉ
COMME IL FAUT »**

PROPOS RECUEILLIS PAR
MANON PERELLI

PAGES 4 À 5



© Pariza-vecchio - © Grubouillee - Adobe Stock.com

1,60€

JOSÉPHA GIACOMETTI

INTERVIEW P6 À 7

Corsica Orientazione fait sa première rentrée



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

À LA UNE

PAUL-ANDRÉ COLOMBANI

"Le système de Santé n'est pas financé comme il faut..."

P4-5



OPINIONS

P3

ORIENTAZIONE

CORSICA ORIENTAZIONE FAIT SA PREMIÈRE RENTRÉE

P6-7

ECONOMIE

LE TÉLÉTRAVAIL, GRAND GAGNANT DE LA CRISE SANITAIRE

P8

SOCIÉTÉ

DEVENIR VÉGÉTARIEN, OUI, MAIS...

P16-17

POLITIQUE

CARNETS DE BORD

P18-19

ANNONCES LÉGALES

P9-14

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?
Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais ?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

À MODU NOSTRU

Bona riintrata à tutti !

Eccuci ! L'istati campa i so ultimi ghjorni è tutti quant'è no semi, o quasgi, emi fattu u nostru ritornu nant'à i banchi di i nostri scoli è intrapresi. Una riintrata micca com'è tutti l'altri passati, di sicuru, par via di ssa rubbaccia di Coronavirus. È a prima cunsiquenza di ssa situazioni nova, hè l'ubligazioni di purtà una mascara ind'i lochi chjosi cullittivi. Mentri chì calchì mesi fà, quilli chì ci guvernani diciani ch'ella ùn sirvia à nulla d'essa mascarati in carrughju è ind'i casali induv'ellu si scuntrava abbastanza mondu, oghji tuttu hè cambiatu. Ùn si tratta micca di difenda quì i scemi compii chì pensani chì a Covid-19 hè un cumplottu internazionali trimendu pà sciappà a libertà di tuttu ognunu, mancu appena. Si faci solu un custatu, in quantu cà citadini attivi, di com'ella pò essa trasfurmata a nostra vita di tutti i ghjorni da i misuri sanitari. Mentri chì no ci ridiami di l'Asiatichi chì purtavani sempri i mascari quand'elli viniani in vacanzi in Auropa tempi fà – u tempu passa in furia – l'affari pudaria divintà a norma soca pà unu o dui anni ind'è noi, u tempu di pruvà di mandà à caternu u virus. Comu pinsà chì una stututrici o un prufessori hà da riescia à fassi senta è capiscia da i so elevi com'ellu ci voli ? È i sculari, ci la farani à cuncintracci è à suppurtà un pezzu di tessuto duranti ori è ori in scola ? U fattu d'essa mascarati nant'à u so travaghju, ùn sarà micca un frenu à a pruttività ? Eppo, emi da essa ancu di più di gattivu umori cun què ? Forsa chì, com'è i popolazioni di u livanti stremu, divintarà calcosa d'abituali... Ma, inde u cuntestu di un'annata 2020 assai strana, è chì a ripetimu ùn hè ancu compia – andeti à sapè ciò chì ci pò aspittà di peghju – l'incertezzi è i tinsioni pà l'avvena sò putenti. Infini, pà una riintrata riisciuta, ùn vi scurdeti micca di a mascara ind'a vostra cartina !

■ Santu CASANOVA

EN LIBERTÉ LES FRANÇAIS EN FAVEUR D'UN REFERENDUM POUR LES ANIMAUX

La défense du bien-être animal continue de faire des émules dans l'opinion publique. Un récent sondage montre ainsi l'adhésion des Français au projet de référendum pour les bêtes.

Lancée au mois de juillet, la pétition pour l'organisation d'un référendum pour les animaux a déjà récolté près de 600 000 signatures. Parmi les mesures proposées, on trouve notamment l'interdiction de l'élevage en cage, des élevages à fourrure, la fin de l'élevage intensif, la prohibition de la chasse à courre, du déterrage et des chasses dites traditionnelles, l'interdiction des spectacles avec des animaux sauvages et la fin de l'expérimentation animale. Des idées qui séduisent la majorité des Français comme le montre un sondage mené par l'Institut français d'opinion publique (Ifop) pour le compte de Caniprof.com, un site d'information sur les chiens.



© croquella - Adobe Stock.com

Selon cette enquête, 87 % des habitants de l'Hexagone sont favorables à l'obligation de garantir aux animaux la possibilité d'un accès quotidien au plein air pour toute nouvelle exploitation d'élevage. De même, 75 % d'entre eux sont favorables à l'interdiction du recours à l'expérimentation animale lorsque des alternatives existent, tandis que 68 % souhaitent l'arrêt pur et simple de la filière vestimentaire des bêtes à fourrure.

Un référendum politique

En ce qui concerne le référendum pour les animaux, 73 % des sondés soutiennent le projet. Si celui-ci débouchait sur la tenue d'un scrutin, 49 % des personnes interrogées assurent qu'elles se déplaceraient jusqu'aux urnes et près de neuf électeurs sur dix seraient prêts à voter pour une loi imposant ces six propositions. À noter que parmi les potentiels votants, 63 % sont des électeurs RN. ■ L.S.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli
(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica
Chef d'édition :
Elisabeth Milleliri
informateur.corse@orange.fr
(Heures de bureau 06 44 88 69 40)
1^{er} secrétaire de rédaction :
Eric Patris
eric.patris-sra@icn-presse.corsica
(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
• Secréariat Bernadette Benazzi
Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)
gestion@corsicapress-editions.fr
• Annonces légales Albert Tapiero
Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)
al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs,
20200 Bastia - Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009
Membre du SPMR
Alliance de la Presse d'Information Générale
Fondateur Louis Rioni

COMPOSITION

sas 4/COM graphisme design®

Opération Grenelle !

Grenelle, un nom qui rime avec sempiternel, évènementiel, ministériel. Hier, le nom d'une ancienne commune annexée en 1860 par Paris. Aujourd'hui, un néologisme pour annoncer un rendez-vous communicationnel susceptible de calmer les "IRES" professionnelles ou citoyennes. C'est toujours la même chose, dès que le ton monte, dès qu'est pressenti un danger gouvernemental, électoral, la décision «grenellienne» s'impose. Un moment voulu comme celui d'échanges, de réflexions, de discussions, de négociations pour de plus en plus désamorcer le désarroi, le dépit, la colère des participants et de moins en moins conçu pour amorcer, engager la transformation d'un système socio-économique grippé, à bout de souffle.

Combien de Grenelle depuis les accords négociés en mai 1968 au ministère des Affaires Sociales entre le gouvernement de Georges Pompidou et les syndicats et organisations patronales ? Grenelle de l'environnement, Grenelle de l'insertion, Grenelle de la mer ou dernièrement amer Grenelle des violences conjugales. En attendant un possible Grenelle sur les salaires, souhaité par certains élus ou le Grenelle des professeurs, tout juste annoncé par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Appréciations tout de même, la variante sémantique proposée en mai dernier par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, qui a préféré un Ségur ; un Grenelle de la Santé doublement démasqué. Premièrement parce qu'il se déroulait dans une avenue qui célèbre la mémoire de Philippe Henri de Ségur maréchal de France, secrétaire d'État, historien et académicien et non celle de la comtesse Sophie Rostopchine, dite de Ségur, comme on pourrait le croire. Mais secondement, peut-être, parce que le Grenelle du même nom, si court conclave fut-il, avait déjà eu lieu en 2001.

Dire qu'un Grenelle ne sert à rien serait mensonger puisqu'il permet à la société civile de rencontrer ceux qui la gouvernent, ceux qui restent, malgré tout, souvent éloignés des conditions d'exercice sur un terrain foulé qu'au gré de déplacements organisés, formatés, chronométrés. Mais brandir un énième Grenelle de ceci ou de cela comme grande réponse gouvernementale dans des contextes de crises multiples, risque de laisser ceux qui y participent et ceux qui en attendent des réponses concrètes et rapides. A se demander s'il ne serait pas plus opportun d'organiser, une fois pour toute, un Grenelle des Grenelle. Une concertation qui aurait quelque peu l'avantage de mettre fin à l'utilisation accrue de cette mode de gouvernance et d'éviter une prévisible overdose.

■ Dominique PIETRI



© Par wegfoc.com - Adobe Stock.com

© DR



" SÉGUR DE LA SANTÉ "

« EN CORSE, LE SYSTÈME DE SANTÉ N'EST PAS FINANÇÉ COMME IL FAUT »

Paul-André Colombani, Député de la 2nde circonscription de Corse-du-Sud, médecin généraliste

Député de la 2nde circonscription de Corse-du-Sud depuis 2017, Paul-André Colombani est médecin généraliste dans l'Extrême-sud de l'île. À l'occasion du Ségur de la santé, début juillet il a formulé 11 propositions pour la Corse afin de tenter de mettre en exergue et de rectifier les dispositifs inadaptés à l'île.

Dans le cadre du Ségur de la santé, vous avez formulé début juillet six propositions à l'échelle nationale et onze propositions pour la Corse. Quel était le but de cette contribution ?

C'était d'essayer de faire remonter tout ce qui n'allait pas au niveau des sujets sensibles au niveau national et surtout en Corse car notre système de santé n'est pas financé comme il faut. Pire, chaque année au 1er janvier on sait à peu près prévoir quel déficit on va avoir à cause des manquements structurels. Pour toutes ces propositions, on a interrogé les syndicats, les directeurs d'hôpitaux, les gens qui travaillent dans l'aide sociale, les URPS, les infirmiers, médecins, biologistes...

Quelles étaient les ambitions principales de vos propositions relatives à la Corse ?

Il faut avant tout bien comprendre la mécanique des propositions. La proposition numéro 1 c'est s'appuyer sur une méthode de travail qui a déjà fait ses preuves en Corse. Courant 2016-2017, l'ancien gouvernement nous a envoyé des spécialistes. Nous avons alors mis autour de la table nos spécialistes à nous comme l'observatoire régional de santé et des directeurs d'hôpitaux, et ils ont échangé point par point sur ce qui n'allait pas. À ce moment là, on a pu augmenter très rapidement le coefficient géographique d'insularité qui à l'époque était le même que l'île de France. Or, avec ce gouvernement, on n'a jamais réussi à travailler comme cela. On nous envoie des inspecteurs de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) qui entendent qu'ils veulent comme ils veulent et après on a des rapports qui sont enterrés. On nous traite comme la Bourgogne ou la Normandie alors que nous n'avons pas du tout les mêmes contraintes. Par exemple si vous voulez vous faire opérer de la cataracte il faut un robot. Ce robot est rentabilisé quand il fait un certain nombre d'opérations par an. Le problème c'est qu'à Ajaccio nous sommes obligés d'avoir un

deuxième appareil au cas où l'un tombe en panne. Il y a donc un robot qu'on finance à dormir dans un placard. C'est ce qu'on appelle un effet de seuil qui fait qu'on perd une certaine rentabilité. C'est une notion capitale. Et c'est pareil partout ! Au service de radiothérapie de Castelluccio, on sait qu'à la fin d'une année il y a 400 ou 500 000 euros de déficit, parce qu'il n'y a pas assez de volume de patients. Mais on est obligé d'avoir un service de radiothérapie en Corse, cela fait partie du service public. Mais comme le financement est le même à Ajaccio et à Marseille par exemple, structurellement on fabrique du déficit tous les ans. Donc derrière il y a plusieurs propositions qui découlent de ces constats. La T2A notamment qui finance à l'acte n'est pas adaptée pour la Corse. Il faut changer ce méthode de financement et revenir à ce qui se faisait avant, à des systèmes de forfaits.

Selon vous ce qui est ressorti de ce Ségur de la santé est-il adapté à la Corse ? Les spécificités de l'île ont-elles été prises en compte ?

Il n'est pas adapté du tout ! Il est hospitalo centré et il n'y a absolument rien pour les libéraux dedans. Quand on parlait d'un Ségur, nous pensions à une réforme beaucoup plus profonde que cela. Mais la méthode de ce gouvernement, c'est de faire des effets d'annonce. Si vous allez sur le site du ministère on annonce que les principales conclusions du Ségur de la santé ce sont 19 milliards d'euros d'investissement dans le système de santé, ou encore 15 000 recrutements. Mais quand on va au bout des choses ce n'est pas du tout la réalité ! Ce sont des milliards qui ont déjà été investis et qui sont pris ailleurs. Depuis le début ils font des effets d'annonce.

Dans les retraites cela a été comme ça, dans la réforme de l'assurance chômage aussi. Et même sur la question corse ! Quand Mme Gourault venait en visite sur l'île nous faire des tables rondes tous les mois et demi, on discutait et puis un jour ils ont arrêté les discus-



© 4zevar

sions et ont fait leurs propositions qui n'avaient rien à voir avec ce qui avait été dit autour de la table. Moi je voudrais que l'on sorte de cette méthode là et qu'on se mette tranquillement autour de la table pour pointer ce qui ne va pas dans l'île. Nous avons une population qui est plus fragile que la moyenne, plus âgée que la moyenne, un des plus forts taux de précarité, et puis nous sommes un territoire de montagne... On cumule les handicaps qui font qu'on ne peut pas être traité de la même façon que la Bourgogne.

Cette crise a aussi remis en lumière les lacunes de notre système de santé. A ce titre un collectif s'est récemment constitué pour demander à nouveau la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) en Corse. Quelle est votre opinion sur ce point ?

L'idée portée par ce collectif n'est pas nouvelle. J'ai déjà parlé de cela à l'Assemblée Nationale. Mais avant le CHU, il faudrait parler d'une assistance publique régionale. Là aussi, nous sommes la seule région à ne pas avoir d'assistance publique. Cela est capital, car le président d'une assistance publique régionale peut tous les ans aller négocier son budget avec le ministère. Il y a une négociation qui se fait au niveau des assistances publiques. Nous on est obligé de passer par l'Agence Régionale de Santé et là aussi on y laisse des plumes. Un CHU est extrêmement difficile à mettre en place, mais toutes les régions ultra-marines en sont dotées.

Cela donne d'autres évolutions de carrière aux praticiens qui y travaillent. Pour les internes, cela est aussi plus facile pour l'attractivité d'un territoire surtout quand on sait que près de 80% d'entre eux s'installent à proximité de là où ils ont fait leur formation. Je suis complètement en phase avec ce que dit le collectif, mais la première chose à faire c'est donc l'assistance publique régionale. Cela peut se faire rapidement, mais il faut une volonté politique. Et pour le moment c'est un dialogue de sourds de ce côté là.

Depuis quelques jours, la France a un nouveau Premier Ministre. Dans son discours de politique générale, Jean Castex a notamment annoncé une nouvelle étape de la décentralisation. Qu'en pensez vous ?

Encore une fois, gare aux effets d'annonce avec ce gouvernement. Moi j'attends de voir les faits. Il n'est plus question de signer un chèque en blanc, j'attends de voir ce qu'ils vont faire. Après, il faut se mettre d'accord sur le terme. On joue un peu sur les mots avec les gens qui ne sont pas spécialistes de la Constitution... Déconcentration n'est pas décentralisation. Décentralisation c'est donner plus de pouvoirs aux élus régionaux, déconcentration c'est donner plus de pouvoirs aux préfets dans les régions. Donc il faut faire attention au chemin qu'on prend. Jusqu'à présent ce gouvernement n'a pas fait beaucoup preuve de ses qualités en matière de girondinisme.

Dans les changements ministériels, on note aussi l'arrivée d'un nouveau ministre de la justice en la personne de Me Dupont Moretti. On sait qu'en tant qu'avocat il a plus d'une fois plaidé dans

des dossiers corses. Aux côtés des 3 autres députés nationalistes, vous avez d'ores et déjà pris attache avec lui pour demander le rapprochement des prisonniers corses. Vous avez bon espoir que cela puisse aboutir ?

Nous avons demandé un rendez-vous avec lui et nous savons que celui-ci aura probablement lieu autour de la rentrée de septembre. Bien évidemment, comme nous savons qu'il connaît très bien le dossier corse, nous attendons beaucoup sur le sujet du rapprochement des prisonniers. Mais nous ne l'attendons pas que là-dessus. Nous l'attendons par exemple beaucoup aussi sur le sujet des dérives mafieuses.

Quel bilan tirez vous de votre première moitié de mandat de député ?

Je suis satisfait que l'on parle de la Corse différemment au Parlement. Il a fallu partir de très loin, faire changer le regard sur la Corse. C'est la première fois que des députés de notre tendance arrivaient à l'Assemblée Nationale, et dans des endroits comme celui-ci, les idées ne changent pas du jour au lendemain. Il faut parler, expliquer ce que l'on revendique. Par exemple, beaucoup de gens à Paris ne faisaient pas la différence entre autonomie et indépendance. Donc il a fallu expliquer quel était notre parcours, faire beaucoup de pédagogie avec tous les groupes. On commence à en mesurer doucement les fruits. Ainsi, il y a quelques mois quand on parlait encore de réforme de la Constitution, un parti comme celui de Jean-Luc Mélenchon, avec qui nous avons des positions très opposées au début, nous a soutenu sur plusieurs points comme le statut de résident. C'est un travail de lobbying de façon intense que nous avons fait. Et puis, contrairement à ce que nos adversaires disaient, nous avons aussi su nous intégrer dans un groupe parlementaire, et cela a été un très gros travail.

Justement ce groupe « Libertés et Territoires » rassemble des élus de différents courants très hétérogènes. Au quotidien, comment arrivez-vous à concilier des intérêts parfois très différents ?

Nous avons l'habitude de dire que nous ne sommes pas plus hétérogènes que le groupe En Marche. Chez En Marche, il y a des anciens socialistes et des gens qui viennent de la droite. Pourtant ils arrivent à travailler ensemble. Dans notre groupe c'est pareil. Il y a des principes. Nous avons tous notre liberté de vote, nous ne sommes pas obligés de voter tous comme un seul homme. Il y a du respect mutuel. Nous avons appris à nous connaître et à nous respecter dans nos différences.

Il est peut-être encore un peu tôt pour en parler, mais serez vous candidat à votre succession ?

Déjà il faudra que je présente un bilan tranquillement, et puis le poste de député ne m'appartient pas. Je ne dis pas que je ne vais pas me représenter, mais deux ans en politique c'est très très long.

■ Propos recueillis par Manon PERELLI



CORSICA ORIENTAZIONE FAIT SA PREMIÈRE RENTRÉE

La CdC a lancé le 2 septembre dernier sa plateforme internet consacrée à l'orientation tout au long de la vie. Ce Service Public Territorial de l'Orientation destiné à tous les publics a pour objectif de permettre à chacun de trouver sa voie.

C'est un lancement qui tombe à point nommé. À quelques heures de la rentrée, la conseillère exécutive en charge de l'éducation, Josepha Giacometti, annonçait le 2 septembre dernier le lancement de la plateforme internet Corsica Orientazione. Consciente des enjeux capitaux en matière d'orientation, de formation et d'emploi, mais aussi de lutte contre le décrochage scolaire, la Collectivité de Corse a en effet souhaité développer cette plateforme de Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO), dans le cadre des compétences qui lui ont été confiées par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale.

Forte de son rôle stratégique en qualité de coordinateur de l'orientation à l'échelle de son territoire, la CdC s'est de facto donné pour mission à travers Corsica Orientazione de porter à la connaissance des différents publics l'ensemble des informations sur l'orientation, les formations et les métiers. En somme, ce dispositif vise à permettre à tous les usagers, quel que soit leur âge ou leur situation, d'être informé, conseillé et accompagné tout au long de leur vie, de manière gratuite et accessible, sur l'ensemble du territoire.

Placé sous le leitmotiv « Ugnunù pò truvà a so strada », la plateforme concerne ainsi aussi bien les scolaires que les adultes qui voudraient se reconvertir et changer de métier. Elle donne notamment la possibilité à tous les usagers d'identifier leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, afin de prendre des décisions pertinentes concernant leur éducation, leur formation ou leur profession. « Il s'agit d'ouvrir le champ des possibles pour que chacun puisse trouver sa voie afin de s'intégrer durablement au sein de notre société », indique-t-on du côté de la CdC en précisant que Corsica Orientazione aspire également à permettre de mieux connaître certains métiers en apportant des informations essentielles sur les formations existantes, les niveaux de rémunération, les débouchés, et en mettant en exergue des données socio-économiques du territoire qui identifient les secteurs porteurs d'activité.

En parallèle, Corsica Orientazione renvoie également les usagers vers ses partenaires qui les accueillent dans leurs structures sur l'ensemble du territoire afin de leur fournir des informations exhaustives, précises et pertinentes, grâce à un accueil individualisé et des conseils personnalisés qui per-



mettent d'analyser la demande de chacun, d'identifier ses besoins et de formaliser un projet d'évolution professionnel.

Enfin, à l'heure où les changements sociétaux, les mutations économiques et les évolutions technologiques rendent de moins en moins probable l'hypothèse d'une carrière linéaire, les usagers pourront aussi profiter de Corsica Orientazione pour s'informer sur les dispositifs proposés par la CdC pour aider à la réalisation d'un projet, afin de permettre à chacun de trouver sa voie grâce à des aides qui peuvent lever d'éventuels freins. ■ M.P.



Savoir + :
www.orientazione.isula.corsica
 Pour plus de renseignements un numéro vert a également été mis en place : 0800 100 126 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H à 11H30 et de 14H à 16H.



Bulletin d'abonnement

A remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
 ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Marevista - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **30€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules) :

Email : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
 J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
 et de ses partenaires Oui Non

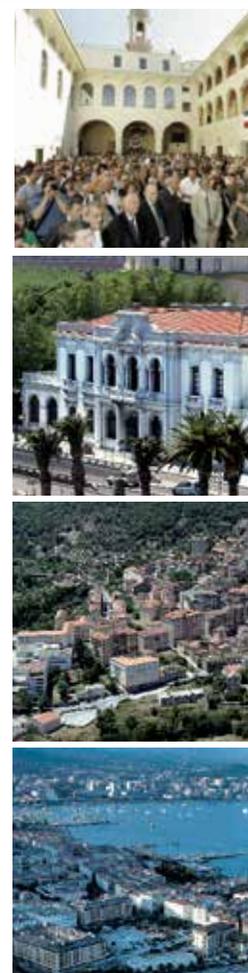
Ci-joint mon règlement par :

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires _____





LE TÉLÉTRAVAIL, GRAND GAGNANT DE LA CRISE SANITAIRE

Si la France comptait moins de 17 % de télétravailleurs en 2019, l'épidémie de coronavirus a fait exploser ce pourcentage. Cet épisode inédit pourrait-il changer les mœurs ? Ce serait en tout cas souhaitable selon l'Ademe.

Voilà plusieurs années que les pouvoirs publics encouragent les entreprises à permettre à leurs salariés de travailler, de temps en temps, à distance. Bien qu'aucunes données officielles n'existent en la matière, l'Observatoire du télétravail estime pourtant qu'il n'y a qu'entre 8 et 17,7 % d'adeptes de cette organisation du travail en France, là où les pays du nord de l'Union atteignent allègrement les 30 %. La crise du coronavirus a toutefois changé la donne.

Un impact bénéfique

D'après l'Agence de la transition écologique (Ademe), 41 % des actifs ont adopté le télétravail pendant les mois de confinement sanitaire. Or, ce fut une expérience enrichissante à en croire cette étude publiée le 2 juillet 2020. Les Français ont ainsi pu cuisiner davantage (plus d'une heure par jour pour 40 % d'entre eux), réorganiser leurs courses pour diminuer le gaspillage alimentaire et ils ont privilégié les achats en ligne, bien qu'en n'étant pas toujours conscients de l'impact environnemental du e-commerce. Résultat : 60 % des télétravailleurs ont mieux géré leur stress et se sont sentis plus concentrés, tandis qu'un peu plus de la moitié ont eu l'impression d'être plus productifs et d'avoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

De nouvelles aspirations

Pour l'Ademe, le constat est clair : il faut démocratiser beaucoup plus largement cette organisation du travail à distance. L'Agence nationale estime que 3,3 millions de déplacements et 3 200 tonnes de gaz à effet de serre pourraient ainsi être évités chaque semaine si 35 % des actifs continuaient à télétravailler. De même, alors que 75 % des chômeurs ont des difficultés à trouver un emploi à cause des transports, cette pratique pourrait être une solution pour la moitié d'entre eux.

Les Français sont d'ailleurs prêts pour le changement ! 71 % des personnes qui télétravaillaient déjà avant la crise souhaitent le faire plus souvent. Quant à ceux qui ont découvert cette organisation pendant le confinement, ils comptent également y recourir davantage. Selon un sondage Ipsos-Perial AM paru le 21 juillet, un tiers des salariés

comptent pratiquer le télétravail de façon occasionnelle dès la rentrée, tandis qu'un autre tiers entend bénéficier de jours fixes de télétravail. Plus encore, 45 % des travailleurs interrogés affirment que, s'ils avaient le choix, ils aimeraient passer la moitié du temps au bureau et l'autre moitié en travail à distance depuis leur domicile.

Le difficile retour à la réalité

Malheureusement, alors même que la circulation du Covid-19 devrait pousser les entreprises à continuer à proposer du télétravail, on constate un retour massif au bureau depuis le déconfinement. Plus d'un salarié sur deux interrogé par l'institut Ipsos déclare ne plus être du tout en télétravail [55 %]. De même, si 45 % des employés continuent à travailler à distance, ce n'est qu'un jour et demi par semaine en moyenne.

Dès l'obligation de télétravail levée, bon nombre d'entreprises se sont empressées de ramener tout leur personnel sur site, reprenant ainsi leurs habitudes d'un présentiel à outrance destiné à mieux contrôler les équipes. Si on peut espérer une légère évolution des mœurs en la matière, la peur des tire-au-flanc incapables d'effectuer convenablement leurs tâches depuis leur domicile semble toujours bien ancrée.... ■ par L. S.





CREATION
SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/08/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SAS LES GUITARES DE TOGA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Lieu-dit Canutta, 20217 Saint-Florent

OBJET : Activités de débit de boissons, de café, bar, brasserie avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, diffusion de musique, et organisation de soirées événementielles dansantes.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 des statuts : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur MARCHINI Antoine-Joseph, demeurant Route de Sorbo, 20213 Sorbo-Ocagnano, IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

LAUBE

Siege social : chemin des Vignes, Villa les Yuccas, 20167 Afa

Capital : 300 €

Objet : Locations meublées de courte durée accompagnées de services de parahôtellerie. Toute activités de marchand de biens en immobilier.

Président : Mme BUREAU Nathalie, elisa chemin des Vignes, Villa les Yuccas, 20167 Afa

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

CHEZ VINCENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siege social : Lieu-dit Panganaggio

20167 Péri

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PERI du 25 août 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CHEZ VINCENT

Siege : Lieu-dit Panganaggio, 20167 Péri

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans

Capital : 500 euros

Objet : Restauration de collectivités publiques et privées ainsi que toutes prestations annexes ou connexes. Préparation de repas et de plats cuisinés pour tous cocktails dinatoires, banquets, lunches et réceptions diverses, à emporter et/ou livrés à domicile ou en tout autre lieu choisi par le client

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Vincent CLEMENT, demeurant Lieu-dit Panganaggio, 20167 Péri

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GALERIA en date du 21 août 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LM CONSTRUCTION, **SIEGE SOCIAL :** U Marsulinu, GALERIA (Corse)

OBJET : Maçonnerie générale

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Mohamed LOULICHKI, demeurant U Marsulinu, 20245 GALERIA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/08/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SVDH

Siege social : casaracca, 20163 TAVERA

Capital : 1.000 €

Objet : La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière.

Gérant : M. DESIDERI Stéphane Casaracca, 20163 TAVERA

Cession des parts sociales : Avec agrément

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 27 août 2020, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORDA

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siege social : Centre Commercial Port Toga - CS 60001 - 20291 BASTIA CEDEX

Objet : L'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de vente au détail d'articles d'électroménager, électronique grand public, multimédia, téléphonie, cuisines, meubles et accessoires, - Le tout, tant directement qu'indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, à l'achat ou à la commission, sous toute forme qu'il y aura lieu,

- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités, - Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou en constituer le prolongement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20.000 €

Admission aux associés et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables.

Président de la société : Noel PANTANI, né le 2 mai 1957 à Bastia, domicilié à Borgo [20290] 12 lotissement San Martino

Immatriculation : Au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une sas ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** C.O. **Capital :** 200€ **Sigle :** Cabinet Optim **Siege social :** ZI Baleone - ZA Farone, lot 14, 20167 Afa **Objet :** la société a pour objet toutes opérations de courtage en assurances, de formation, conseil, audit, coaching, recrutement, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, l'organisation de rencontre consacrées à la formation et l'animation de groupes et plus généralement toute opération industrielle, commerciale, financière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prises, ou de datations en location ou en gérance, de tout bien ou droit, ou autrement **Durée :** 99 ans. **Président :** M. Bartoli Jacques demeurant lieu dit Canettu, 20153 Guitera les Bains **Directeur général :** Mme Guerlioz épouse Molinero Séverine, demeurant 28 ZI Vazzio 20090 Ajaccio **Les actions** sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. **RCS :** Ajaccio.

N° 08

S.A.S.U.O.I.O.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siege social : Résidence Terra Albore

Place du Triangle, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présumant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

La dénomination de la Société est : S.A.S.U.O.I.O

SIEGE SOCIAL : Résidence Terra Albore - Place du Triangle - 20200 BASTIA

OBJET : L'objet social est :

La réalisation de tous travaux de bâtiments, maçonnerie générale, sol. carrelage, cloisons, peintures, enduits, décorations, agencements, intérieurs et extérieur aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 Euros

APPORTS EN NATURE : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Mr AARAB Rachid

Etat civil : né le 18 Septembre 1977 [Sé-louane au MAROC] et de nationalité Marocaine, titulaire d'un titre de séjour Français, valable pour exercer toute profession jusqu'au 14 Février 2023.

Régime matrimonial : Marié [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare].

Adresse : Résidence Terra Albore - Place du Triangle - 20 200 BASTIA

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Ajaccio du 25/08/2020 a été constituée une SARL nommée :

Passioni Piano

Objet : Vente, location, entretien, réparation, expertise, transport de pianos et instruments de musique et accessoires

Sigle : Capital : 1.000 € **Siege social :** 1 rue de l'assomption, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans **Gérance :** M. Nicolas Mathieu, 12 bis avenue président Kennedy, 20000 Ajaccio.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 10

CONSTITUTION

D'UNE SOCIETE CIVILE

Suivant acte S. S. P. du 28/08/2020, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination : CHAL

Type de société : société civile Immobilière

Siege social : Les Hauts de Biguglia 2 N41 - 20620 BIGUGLIA

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur LEBRUN Anthony, né le 12 Novembre 1987 à Montauban [82], demeurant : demeurant Les Hauts de Biguglia 2 N41 - 20620 BIGUGLIA

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Société de Bastia.

Pour avis, La gérance

N° 11

PENTA IMMOBILIER TAM

Société Civile Immobilière
Au capital de 5000 euros
Siège social : Penta Village, U Casone
20213 Penta Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Folelli du 26/08/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :
PENTA IMMOBILIER TAM
Siège social : Penta Village U Casone - 20213 Penta Di Casinca
Objet social : - Acquisition en vue de la location de tous biens immobiliers,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Anne Marie TOMASI - Penta Village U Casone - 20213 Penta Di Casinca
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

**S.A.S
PALOMBAGGIA TOURISME**

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Les Bergeries de Palombaggia
Ld Palombaggia
20 137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/11/2019, il a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :
PALOMBAGGIA TOURISME
Capital Social : 1 000 euros
Siège Social : Les Bergeries de Palombaggia - Ld Palombaggia - 20137 PORTO VECCHIO

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : création, acquisition, vente, gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce d'établissements hôteliers ou para-hôteliers, tels que hôtels, résidences de tourisme, résidences de loisirs;
Présidence : Monsieur TITRANT Serge, né le 24 Novembre 1973 à Porto Vecchio [2A], Demeurant Route de Palombaggia - 20137 Porto Vecchio.
Immatriculation : Au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

ASSAINISSEMENT 2B
Siège social : 3 Avenue Notre Dame de Lourde 20200 BASTIA Capital : 10000 €
Objet social : Opérations d'assainissement, curage de fosses septiques et de canalisations. Président : M PISTICCINI François, Thierry demeurant Place de l'église 20242 VEZZANI élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Zonza du 28/08/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **PETRAGGIONE**
Siège social : Route de Petraggione, Lieu dit "SCHENA", Cirendinu, 20144 ZONZA
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Stéphane, Victorin PALMIER, demeurant Route de Petraggione, Lieu dit "Scheda", Cirendinu, 20144 ZONZA,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/08/2020, il a été constitué une SAS dénommée **CONSEIL EXPERTISE INGÉNIEURIE DU BTP**. Sigle: CEI-BTP. Siège social : Chemin du Furcone - Résidence les Jardins de Toga - Bât. C - 20200 Bastia. Capital : 100€. Objet : le conseil et l'accompagnement, l'expertise et l'ingénierie dans les domaines du Bâtiment et des Travaux Publics auprès des particuliers, des entreprises ainsi que des maîtres d'ouvrages publics et privés. Président: Mme Nathalie Ponzevera, chemin du furcone - Résidence les Jardins de Toga - Bât C - 20200 Bastia.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BASTIA.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/07/2020, il a été constituée une SARL dénommée :

PASSIONI PIANO
Siège social : 1 rue de l'assomption, 20000 Ajaccio
Capital : 1.000€
Objet : Vente, location, le transport et la réparation d'instruments de musique, de librairie musicale et des accessoires nécessaires à la pratique musicale ou qui la concerne.
Gérance : M. M. -PAPPALARDO Nicolas, 12 bis avenue Président Kennedy, 20090 Ajaccio, Mme QUILICI Juliana, 1 boulevard du Roi Jérôme, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/08/2020, il a été constituée une SASU dénommée :

MULTISERVICES 2B
Siège social : 3 Avenue Notre Dame de Lourde 20200 BASTIA Capital : 10000 €
Objet social : Nettoyage courant des bâtiments, entretien des jardins, ramonage des cheminées.
Président : M PISTICCINI François, Thierry demeurant Place de l'église 20242 VEZZANI élu pour une durée de 99 ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 04/08/2020 il est constitué un GFA régi par les articles L 322-2 à L 322-21 du Code Rural.
DENOMINATION: GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ANDREANI.
FORME: Société civile.

ASSOCIES: M. ANDREANI Jean-Baptiste, né le 18/04/1955 et Mme CASABIANCA Jeanine, épouse ANDREANI, née le 04/01/1959, demeurant ensemble chemin du Macchione, 20600-Bastia.
DUREE: 99 ans.

OBJET: Propriété de biens immobiliers à destination agricole et leur mise en location par bail rural à long terme.
SIEGE: Chez M. ANDREANI Jean-Baptiste, chemin du Macchione, 20600-Bastia.
ENGAGEMENTS D'APPORTS:

Apports purs et simples et par moitié par chacun des associés des parcelles suivantes:- sur le territoire de la commune de Castellare di Casinca (Hte-Corse) une parcelle de clémentiniers cadastrée section A, n° 579.

- sur le territoire de la commune de Penta di Casinca (Hte-Corse) 3 parcelles de clémentiniers cadastrées section A, n° 1155, n° 1156, n° 1160.

L'acte d'apport sera reçu par Me Marthe POGGI, notaire à Bastia.

CAPITAL: 60 000,00 €, divisé en 600 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 € chacune, attribuées comme suit:

-M. ANDREANI Jean-Baptiste: 300 parts sociales.

-Mme CASABIANCA Jeanine, épouse ANDREANI: 300 parts sociales.
RCS: Bastia.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/09/2020 il a été constituée une SCI dénommée :

ANTONI & FILS
Siège social : LOTISSEMENT AMBACO - PALAVESA N° 19, 20137 PORTO-VECCHIO Capital : 100 €
Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Gérance : Mme MORENO DA FONTE EP ANTONI MARYLENE, ALEXANDRINA demeurant LOTISSEMENT AMBACO - PALAVESA LOT 19 20137 PORTO-VECCHIO ; M ANTONI STEPHANE, MICHEL demeurant LOTISSEMENT AMBACO - PALAVESA LOT 19 20137 PORTO-VECCHIO Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**MODIFICATION
GERANCE**

N° 20

AZUR R.H.

SARL au capital de 52.000,00 €
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
808 116 818 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28/08/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Lionel, Pierre, François CANESI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

ASKESIS

AVIS

Par décisions de l'AGO du 30/06/2020 de la SARL LA BONBONNIERE au capital de 900 €, siège : 41 boulevard Paoli 20200 BASTIA, RCS BASTIA 517 509 550, il a été pris acte de la démission de Mme Nathalie CICHERI de ses fonctions de Gérant de la société et il a décidé de nommer en remplacement Mme Denise CICHERI demeurant Résidence Uccini Bât B lieu-dit Pietrarossa 20600 BASTIA à compter du 30/06/2020. Formalités RCS BASTIA.

N° 22

2M OPTIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.600 euros
Siège social : Route du Stade
Lieu dit Saint Pancrace
20600 FURIANI
750 606 386 RCS BASTIA

Le 05/08/2020, l'associé unique a désigné Madame Alice-Anne PACCIONI, domiciliée 16 lotissement l'Alivi - Route de San Pellegrino à PENTA-DI-CASINCA [20213], en qualité de Gérant de la Société en remplacement de Madame Pascale RNOT, Gérant démissionnaire.

Pour avis

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

N° 23

**PIANA FINANCES
ET ASSURANCES**

SASU au capital de 500€.
Siège social :
12 allée de la Connaissance,
IMMEUBLE CARRE HAUSSMANN II
77127 LIEUSAINT
RCS 849 697 024 MELUN

L'associé unique, en date du 25/08/2020, a décidé de transférer le siège social du 12 allée de la Connaissance, IMMEUBLE CARRE HAUSSMANN II 77127 LIEUSAINT à Route DE BASTIA, U CENTRU 20137 PORTO VECCHIO à compter du 01/09/2020. Président : Mme CAFFIN CATHERINE, ROUTE D'ARCA, Domaine d'Arca 20137 PORTO VECCHIO. Radiation du RCS de MELUN et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 24

IML

SCL au capital de 1000 €
Siège social : 12 chemin des Lentisques
Blvd Tino Rossi
Résidence les Cyclamens, Bâtiment C
20000 AJACCIO
RCS AJACCIO 831132154

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue colomba résidence les villas pierre 20000 AJACCIO à compter du 01/09/2020.
Modification au RCS de AJACCIO.

N° 25

J-M-L-S

SAS au capital de 10.000 €
Siège : CHEZ MADAME NADIA MAALI
HAMEAU DE TENDA
N 6 CHEMIN DE TENDA
20137 PORTO VECCHIO
822490504 RCS d'AJACCIO

Par décision du président du 31/08/2020, il a été décidé de transférer le siège social au CHEZ MONSIEUR CARVALHO DOS SANTOS JOSE RES PIFANO 2 BT D 3 ETAGE 20137 PORTO VECCHIO. Mention au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATION OBJET SOCIAL

N° 26



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 01/07/2020, les associés de la société « JO & PM », SAS au capital de 1500 euros, dont le siège est Lieu-dit Vanghina, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO [RCS AJACCIO 824 282 172], ont décidé de modifier l'objet social de la société qui sera, à compter du 01/07/2020 : l'exploitation d'une résidence de tourisme non classée, avec prestations para-hôtelières, sans vente de boissons alcoolisées. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

N° 27

Corse Solutions Bois

SAS au capital de 1600€.
Siège social : Querciole
Residence I Querci
20213 Sorbo-Ocagnano
831280359 RCS Bastia.

Le 10/09/18 les associés ont décidé de modifier l'objet social qui devient : Mise en oeuvre de menuiseries en bois (terrasse, bardage et pergola) et menuiseries extérieures. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL

N° 28

ORA DI LUME

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
pour le porter à 1.801.000,00 euros
Siège social : Quartier la Poretta,
Immeuble A MURELLA, Entrée B
20137 PORTO VECCHIO
849 787 809 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 juillet 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1.800.000,00 euros par apports en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1.000,00 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million huit cent un mille euros (1.801.000,00 euros)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de marchands de biens, promotion immobilière, location meublée avec prestations hôtelières, exploitation de tout hôtel par voie de création ou rachat et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

L'avis de constitution de la société a été publié dans L'Informateur Corse Nouvelle, 12 avril 2019 et au BODACC n°20190071 du 10/04/2019, annonce n°251

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,
La Gérance

N° 29

EXPLOITATION DES RESIDENCES DE SALICIANA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros pour le
porter à 207.616,97 euros
Siège social : MORIANI PLAGGE
20230 SAN-NICOLAO
326 554 474 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 juillet 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 199.994,52 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq (7 622,45 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent sept mille six cent seize euros et quatre-vingt-dix-sept centimes [207.616,97 euros]

Par ailleurs, aux termes de la même assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Fanny BERTOZZI de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Gaëtan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, MORIANI PLAGGE 20230 SAN-NICOLAO, pour une durée illimitée à compter du 16 juillet 2020.

Pour avis,
La Gérance

N° 30

LIMA

Société civile
au capital de 1 000 €
augmenté à 201 000 €
Siège social : Hameau de Lozzi
20130 CARGESE
881 657 530 RCS AJACCIO

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 17 mars 2020 que le capital social a été augmenté de 200 000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de MILLE euros (1 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT UN MILLE EUROS (201 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis
La Gérance

N° 31

MONTE MALO EQUIPEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital porté de 3 226 000 €
à 3 019 764,64 €
Siège social : BASTIA (20200)
4 bis boulevard Paoli
811 172 642 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION

Le 27.06.2019, il a été décidé une réduction du capital social motivée par des pertes d'un montant de 206 235.36 € pour le ramener de 3 226 000 € à 3 019 764.64 € et divisé en 3 226 000 Actions, toutes de même valeur nominale. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance

N° 32

TORINO

Société par actions simplifiée
à actionnaire unique
au capital de 1.000 €
Siège social : Résidence du Golfe
19 Allée de la Plage
20166 PORTICCIO
879 706 356 RCS AJACCIO

Suivant procès-verbal en date du 6/08/2020, l'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.057.860 € pour porter le capital de 1.000 à 1.058.860 € ; les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 33

REDUCTION CAPITAL

Les associés réunis en date du 27/07/2020 de la SARL EIB dont le siège social est Lieudit Guadelli - Route de Calenzana à CALENZANA immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°505.184.861. ont décidé de réduire le capital social de 40.000 € par annulation de 400 actions pour le ramener de 100.000 € à 60.000 €.

N° 34

LA CITADELLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.793.500 €
Porté à 8.793.500 €
Siège social : Bastia (20200),
Rue des Turquines
539 401 695 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 10 juillet 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 2.000.000 € par l'émission de 200.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune.

La réalisation de ladite augmentation de capital a été constatée par le président le même jour et le capital a été porté en conséquence à 8.793.500 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Dépôt légal RCS de BASTIA.

N° 35

DEDAL

Société civile
au capital de 1 000 €
augmenté à 201 000 €
Siège social : Hameau de Lozzi
20130 CARGESE
881 657 043 RCS AJACCIO

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 17 mars 2020 que le capital social a été augmenté de 200 000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de MILLE euros (1 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT UN MILLE EUROS (201 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance

DEMISSION DIRECTEUR GENERAL

N° 36

LGV

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : PORT DE MACINAGGIO,
20247 ROGLIANO
RCS BASTIA 839 347 119

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er juillet 2020, il résulte que :

Les associés ont accepté la démission du Directeur Général, M. Christian CHIARI à compter de ce jour.

Il ne sera pas nommé de Directeur Général en remplacement de ce dernier.

Pour avis,
Le Président

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

CREATION SOCIETE

N° 37

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO, du 28 juillet 2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SAGA MARTIN'S
Siège social : Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts. En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société pourra fournir le cas échéant un support administratif aux sociétés dont elle détient des participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1100 000 euros, constitué à concurrence de 1 100 000 euros au moyen d'apports en nature à savoir l'apport en nature de l'intégralité des parts sociales de la société dénommée MARTIN'S INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 4.000,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137], Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 832 433 551, l'intégralité des parts sociales de la société BELLAVISTA-RESIDENCE.COM, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137], Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 800 480 451, et enfin l'intégralité des parts sociales de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARTIN'S, société civile

immobilière au capital de 2.000,00 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO [20137], Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 798 801 569.

Gérance : Madame Christiane CHENEVIERE, demeurant Résidence la Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, 20137 PORTO VECCHIO.

Monsieur Philippe LE MARTIN, demeurant Résidence la Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, 20137 PORTO VECCHIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant la majorité des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance

N° 38

B. LEONELLI

AVOCAT

5, Rue César Campinchi

20200- BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 18 Août 2020, il a été constitué sous la dénomination sociale « FLYING CIRCUS », une société à responsabilité limitée ayant pour objet: La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, brasserie, cafétéria, débit de boissons licence IVeme categorie.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200] 10 Boulevard Auguste Gaudin. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 200 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 20 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Charles, François, Marie LIMONGI, demeurant à BASTIA [20200] 23 Rue Général Carbucaia, né le 13 Octobre 1987 à BASTIA [Haute-Corse], lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention,
Le gérant

RECTIFICATIF

N° 39

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°32, parue dans ce même journal du 28 août 2020, n°6836, concernant la location gérance entre la SARL REGALIA à la SAS LE PETIT RESTAURANT ITALIEN.

Il a été omis de préciser : Un fonds de commerce de fabrication et vente de plats à emporter.
Le reste sans changement.

N° 40

EXTRAIT DU JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO

EN DATE DU 16/07/2020 PRONONÇANT LA DECLARATION D'ABSENCE DE
MONSIEUR ERIK ROUCHON

Par jugement en date du 16 Juillet 2020, devant être publié dans les trois mois de sa notification, le Tribunal Judiciaire d'AJaccio, a prononcé la déclaration d'absence de Monsieur Erik ROUCHON, né le 23/05/1953 à Paris 1er, ayant demeuré en dernier lieu à SERRA DI FERRO Corse du Sud, à la demande de sa sœur, Madame ROUCHON Maryline épouse AVAZERI, née le 14/05/1962 à PARIS, 18, auxiliaire de vie, de nationalité Française, demeurant « Résidence l'Oasis » n° 5 Chemin de la Piétrina 20000 AJACCIO agissant en qualité d'administratrice des biens de son frère, représentée par Me Robert Terramorsi, avocat au Barreau d'AJaccio.

Vu au Parquet, Le 20/08/2020

N° 41

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIO CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de services de dératisation et désinsectisation pour les services de la Collectivité de Corse [2 lots]

Numéro de référence : 2020-IDMG-0274

Date limite de remise des offres : 21/09/2020 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2020

DISSOLUTION SOCIETE

N° 42

MEDIC SCI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,00 €

Siège social : 12 chemin de Mucchitana

20200 Ville di Pietrabugno

379180714 R.C.S. de Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société MEDIC SCI, et la nomination en qualité de liquidateur de GALLETTI Caroline Marie Henriette, demeurant au 7 rue du banquier 75013 Paris, adresse qui sera celle de liquidation.

N° 43

L'AGENCE IMMOBILIERE INSULAIRE,

SASU au capital de 1000 €

Siège Social : Recipello

Résidence Beau Soleil, Quartier

20200 Bastia

RCS 827 610 197.

Le 02/04/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/04/2020. Nicolas DELAGE, Recipello, Résidence Beau Soleil, Quartier, 20200 BASTIA a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Modification au RCS de Bastia.
Le 02/04/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 02/04/2020. Radiation au RCS de Bastia.

N° 44



ORIGAIGROUP
AUDIT EXPERTISE
Marseille - Paris - Angoulême - Alès
www.origaigroup.com

Suivant AGO du 29/02/2020, les associés de la SCCV SAINT JEAN en liquidation, capital : 1 000 €, siège social : ZI TRALAVETTU, 20110 PROPRIANO, 792 896 979 RCS AJACCIO, ont, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur : approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS D'AJACCIO.

Pour avis.

CHANGEMENT PRESIDENT

N° 45

BASTIA AUTO SERVICES

Société par actions simplifiée

au capital de 1.200,00 euros

Siège social : Lieudit la Matonière,

Immeuble Gazzo

20600 FURIANI

849 437 769 RCS BASTIA

Au terme d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2020, il résulte que Monsieur Enzo, Pascal NOAILLES demeurant 8, rue des rosiers 20290 BORGIO a été nommé en qualité de Président en remplacement Monsieur Mehdi BASTIANI, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président

TRANSFORMATION SOCIETE

N° 46

TIRRENIA DES CAFES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Lieu-dit Pastoreccia
20200 BASTIA
320 687 155 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 Août 2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : - Monsieur André SANTELLI, demeurant à BASTIA (Haute Corse) Résidence Les Asphodèles, Bât C.
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 47

CASTELLANI ROMEI MATERIAUX

823 748 710 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un PV d'AGE du 27/07/2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Emmanuel ROMEI, demeurant à AJACCIO [Corse], Rés les Gènes d'Alzo, Bât 3.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 48

VISIOTEC

SAS au capital de 9000 €

Siège social :

Les Candilelli, Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

B 825 289 788 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10 Août 2020, enregistrée à Ajaccio le 18 Août 2020, Dossier 2020 00025445, référence 2A04P31 2020 A 00905, il résulte que :

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et des rapports prévus par les articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, a décidé, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée.

L'associé unique a adopté article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

L'associé unique a nommé pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Président de la Société : Monsieur Farid ZOUARI

Né à OUED MELIZ le 25 Décembre 1978, de nationalité Tunisienne, demeurant Avenue de la Grande Armée, Immeuble Laetitia Jardins de l'empereur, Bâtiment D, 20000 AJACCIO.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,

N° 49

INSTANT ZEN

SAS au capital de 500 €

Siège social : 5, Rue Notre Dame

20000 Ajaccio

B 848 451 209 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 8 Août 2020, enregistrée à Ajaccio le 18 Août 2020, Dossier 2020 00025444, référence 2A04P31 2020 A 00904, il résulte que :

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et des rapports prévus par les articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, a décidé, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée.

L'associée unique a adopté article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

L'associée unique a nommé pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Présidente de la Société : Madame Natacha HARROP, Née à AJACCIO le 22 décembre 1981, de nationalité Française, demeurant à Porticcio lieu-dit MOLINI 8 Chjappa Bella, 20166 GROSSETO-PRUGNA.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,

N° 50

SARL « APE »

830 962 312 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un PV d'AGE du 27/07/2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Emmanuel ROMEI, demeurant à AJACCIO [Corse], Rés Les Genets d'Alzo, Bât 3.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 51

MANIJOFRE

Société À Responsabilité Limitée

au capital de 3 811.23 €

Siège social : route de Rogliano

Maccinaggio - 20248 ROGLIANO

348 579 582 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 Août 2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : - Monsieur Joseph Marie POLIDORI, demeurant à MACINAGGIO [Corse] Lieu dit GIUMENTAIU.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal.

LOCATION GERANCE

N° 52



Me Pierre-Dominique CERVETTI

AARPI MNC

8 rue Michel Bozzi

20000 AJACCIO

04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant assp en date du 27/08/2020 à AJACCIO [20000], enregistré au SPFE d'AJACCIO le 31/08/2020, dossier 2020 00026701, réf. 2A04P31 2020 A 00954, Madame Madeleine D'ORAZIO, Madame Pierrette FARINA et Monsieur Jean-Dominique SCIARETTI, Baillieurs, ont confié en location-gérance à la SASU LE PETIT RESTAURANT, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000,00 €, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 887 498 277, depuis le 27 juillet 2020, ayant son siège social sis Résidence Candia, Bâtiment A2, Avenue Maréchal Juin, 20000 AJACCIO, prise en la personne de son représentant légal en exercice Monsieur Marcu-Antone OTTAVY, domicilié es-qualité audit siège, le fonds de commerce de restauration, brasserie et snack exploité à AJACCIO [20000] 3 rue Pozzo di Borgo, sous l'enseigne LE PETIT RESTAURANT, anciennement dénommé U TAVONU, à compter du 01/09/2020 pour prendre fin le 30/08/2023, avec tacite reconduction d'année en année.

Pour insertion unique.
La SASU LE PETIT RESTAURANT,
Locataire-Gérant

N° 53

B. LEONELLI AVOCAT

5, Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tel. 95.31.69.67

Fax : 95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 18 Août 2020, enregistré à BASTIA le 24 Août 2020 dossier 2020 00025929 référence 2B04P31 2020 A 01100, la société «PRESTIGE WORLD-WIDE », société à responsabilité limitée, au capital de 2.000 €, dont le siège est à BASTIA [20200] 5 Boulevard Hyacinthe de Montera, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 802 084 939, a donné en location-gérance à la société « FLYING CIRCUS », société à responsabilité limitée en formation, au capital de 200 €, dont le siège social est à BASTIA [20200] 10 Boulevard Auguste Gaudin, un fonds de commerce de bar, café, brasserie, restauration sur place à l'enseigne « Flying Circus » sis et exploité à BASTIA [20200] 5 Boulevard Hyacinthe de Montera, pour une durée de Dix-huit mois, à compter du 1er Septembre 2020 pour se terminer le 28 Février 2022, renouvelable semestriellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion

PROCHAINE PARUTION
ICN - 11/09/2020 - N° 6838

N° 54

**OSANA
CONSEIL FORMATION**

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : BATIMENT E
RESIDENCE U CASTAGNU
ROUTE DE SAINT ANTOINE
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à Bastia du 01 SEPTEMBRE
2020 statuts constitutifs, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité
limitée

Dénomination sociale :

OSANA CONSEIL FORMATION

Sigle : OCF

Siège social : BATIMENT E RESIDENCE
U CASTAGNU ROUTE DE SAINT AN-
TOINE, 20200 BASTIA

Objet social : Formation professionnelle
et accompagnement des évolutions
professionnelles, la réalisation de bilan
de compétences, d'orientations, de
prestation d'outplacement et d'accom-
pagnement à la recherche d'emploi, et
à la validation des acquis de l'expé-
rience.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Madame MYRIAM DI SCLA-
FANI, demeurant BATIMENT E RESI-
DENCE U CASTAGNU ROUTE DE SAINT
ANTOINE 20200 BASTIA, assure la gé-
rance.

Immatriculation de la Société au Regis-
tre du commerce et des sociétés de
BASTIA.

Pour avis,
La Gérance

N° 55

**SOCIETE D'EXPLOITATION
DES VINS MASSEI
(SE.VI.MA)**

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ROUTE DE MEZZAVIA -
LIEUDIT U POZZU
20000 AJACCIO
RCS AJACCIO 323.901.538

Les mandats de Société à responsabi-
lité limitée COREVAL COMPAGNIE DE
REVISION VALORISATION ET D'AUDIT
LEGAL, Commissaire aux Comptes titu-
laire, et de Monsieur Paul André QUILIC-
CHINI, Commissaire aux Comptes
suppléant, sont arrivés à expiration.

A l'issue de l'AGO du 31 mai 2018, et
après avoir constaté que la Société
n'avait pas dépassé deux des trois
seuils légaux et réglementaires impo-
sant la désignation d'un Commissaire
aux Comptes titulaire et d'un Commis-
saire aux Comptes suppléant pendant
les deux exercices précédant l'expira-
tion des mandats, il a été décidé ne pas
procéder au remplacement du Commis-
saires aux Comptes.

Pour avis
La Gérance

N° 56

FURTUNATU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.200.000 euros
Siège social : Ajaccio (20000)
Route des Sanguinaires
837 516 657 RCS Ajaccio

Le 24 août 2020, il a été :

- Pris acte de la démission de Monsieur
Jean André FERRANDINI de ses fonc-
tions de directeur général et décidé de
ne pas pourvoir à son remplacement,
- Décidé de mettre un terme aux fonc-
tions de président de Monsieur Jean-
Laurent TOMMASINI et de nommer en
remplacement Monsieur Jean André
FERRANDINI, demeurant à AJACCIO
(20090) 3 Rue Maréchal Ornano.
Dépôt légal au RCS d'AJACCIO.

N° 57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
établi à CALVI en date du 1er août 2020,
il a été constitué une société par ac-
tions simplifiées présentant les carac-
téristiques suivantes :

DENOMINATION : DEP AN' STORES,
SIEGE SOCIAL : Résidence Agena Rue
Albert 1er prolongé 20260 CALVI
OBJET : la réparation de stores ;
DUREE : 99 ans à compter de son im-
matriculation au registre du commerce
et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : - Monsieur Willy BOUIS-
SOU, demeurant Résidence Agena Rue
Albert 1er prolongé 20260 CALVI (Corse),
DIRECTEUR GENERAL : - Monsieur Frédé-
ric BAECHLER, demeurant 21 rue de
l'horticulture, MULHOUSE [Haut Rhin],
IMMATRICULATION : Au registre du
commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président

N° 58

SIVOS E CINQUE PIEVE DI BALAGNA

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHE PUBLIC MAPA2020-01

Nom et adresse de l'organisme acheteur

SIVOS E CINQUE PIEVE DI BALAGNA Casale Vincentelli
20226 BELGODERE Tél : 04 95 61 39 39
Mail : sivos5p@gmail.com

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Fourniture et livraison de repas sur quatre sites : Pietralba, Ur-
taca, Felicetu, Muru

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et
R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Nom du titulaire

SA CORSE CENTRALE DE RESTAURATION ZI TRAGONE Lot n°40
20 620 BIGUGLIA

SIRET : 433 506 797 000029

Autres informations

Nombre total d'offres reçues : 1

Date d'attribution du marché : 26 août 2020

N° 59

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à PRUNO (20213) du 04 août 2020, enre-
gistré à BASTIA le 07 août 2020, Dossier 2020 00024382 référence 2B04P31 2020
A 01063,

Monsieur Robert VALIERE, demeurant (20620) BIGUGLIA, Route de Zucculana,
Immeuble Le Titien, Bâtiment B, né le 28 juillet 1943 à SIDI BEL ABBVES (ALGERIE),
immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro
392 687 877,

A VENDU A : La société dénommée "SANOSSEL", société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à TAGLIO-ISOLACCIO (20230),
Terra Rossa, Taglio-Isolaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des So-
ciétés de BASTIA sous le numéro 884 560 426, représentée par son cogérant,
Monsieur Alain, Christophe SIMEONI.

Un fonds de commerce d'ensachage mécanique de tous produits alimentaires, fa-
rine de châtaigne, poivre, sel, haricots secs, riz, destinés à la vente en gros et demi
gros, situé à PRUNO (20213), Campo Piano, Pruno, lui appartenant, et pour lequel
le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA,
sous le numéro 392 687 877, moyennant le prix de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS
(55.000,00 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte de cession.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse du fonds cédé : PRUNO
(20213), Campo Piano, Pruno

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion



LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulegales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010**



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infogleale**
marketing

SCALDERA ISOLAMENTU
ISOLATION CHAUFFAGE
LIGNAMERE VENTILAZIONE
VENTILATION MENUISERIES

Projet régional de 200 logements pilotes

jusqu'à 15 000 euros d'aide

In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :
04 95 72 13 25 www.aue.corsica

COLLETTIVA di CORSICA COLLETTIVITÀ di CORSE
Agence Aménagement, Urbanisme & Energie de la Corse
Agence Aménagement, Urbanisme et Energie de la Corse

ORELI
Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel

ORELI C'EST QUOI ?

- La réalisation et la prise en charge financière des études ;
- L'accompagnement des ménages tout au long des travaux ;
- Une aide financière jusqu'à 15 000 euros par projet et cumulable avec toutes les aides existantes (ANAH, OPAH, AGIR+, Cite etc...);
- Un outil de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un plan de relance pour les entreprises et les artisans du BTP ;
- Un plan de formation dans les métiers du bâtiment et énergies renouvelables.

UN BILAN D'ÉTAPE QUI CONFIRME L'INTÉRÊT DE CE DISPOSITIF INNOVANT

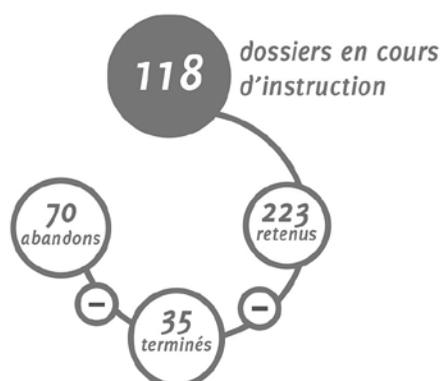
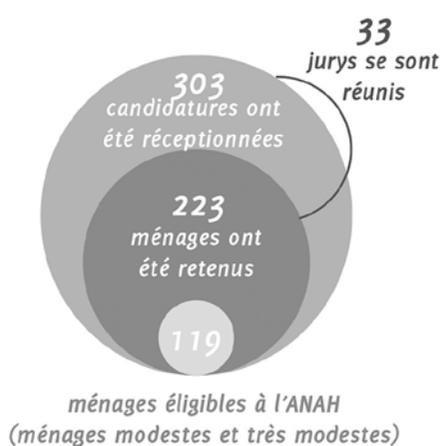
" Ce dispositif innovant, adopté à l'unanimité le 3 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, conduite par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse."

" L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'en optimiser la mise en œuvre à grande échelle."



Le recrutement des ménages est essentiellement fait par les Conseillers ORELI (Conseillers des Espaces Info Energie et des Plateformes de la Rénovation énergétique de la CAPA et du Fium'Orbu Castellu). Ces conseillers, repartis sur l'ensemble du territoire, accompagnent les ménages du début jusqu'à la fin des travaux et permettent au quotidien de faire le lien avec divers partenaires et entreprises. Ils restent le maillon essentiel du dispositif.

EN CHIFFRES



101 dossiers passés en consultation des entreprises

22 chantiers en cours de finalisation

35 chantiers terminés

€ 800 007 euros de primes ont déjà été alloués pour 57 dossiers.

DEVENIR VÉGÉTARIEN, OUI, MAIS...

À l'heure où la surconsommation de viande suscite de vifs débats, de plus en plus de gens se tournent vers le végétarisme. Mais se priver de chair animale ne s'improvise ni dans le corps ni dans l'assiette...



Si le végétarisme est tout à fait tenable, voire sain sur le long terme, il peut provoquer de graves carences en cas de mauvaise gestion des apports protéinés.

Ce n'est un secret pour personne : la viande n'a plus si bonne réputation qu'autrefois. Source de souffrance animale, sa production comporte également des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine, en multipliant notamment les risques de cancer colorectal et intestinal lorsqu'elle est mangée en trop grande quantité.

Ces raisons poussent de plus en plus d'ex « viandard » à écarter poulets rôtis et biftecks de leur alimentation, pour rejoindre les 2 à 3 % de végétariens français. Mais gare à celui qui voudrait se lancer dans un tel régime à la légère ! Si le végétarisme est tout à fait tenable – voire sain – sur le long terme, il peut provoquer de graves carences en cas de mauvaise gestion des apports protéinés. Pour se lancer en toute sécurité, une petite rééducation alimentaire s'impose !

Attention aux carences

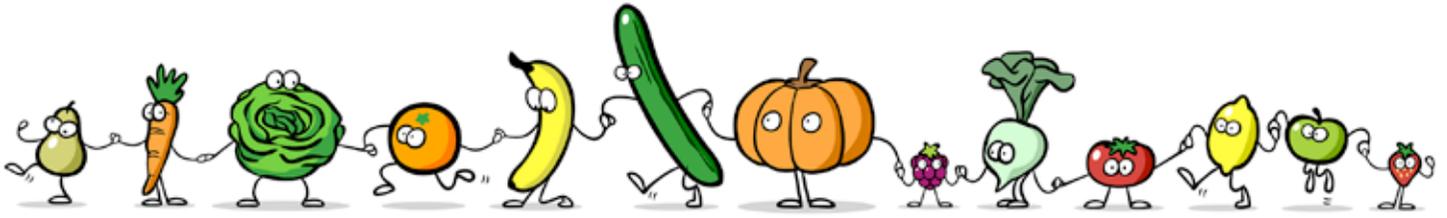
Par définition, un végétarien exclut la viande et le poisson de son alimentation, tout en s'autorisant généralement les œufs et les produits laitiers ; on parle alors d'ovo-lacto-végétarisme ou de lacto-végétarisme. Se passer de protéines animales n'est pas anodin et peut, sur le long terme, devenir dangereux pour la santé.

C'est pourquoi, il faut impérativement les remplacer par des équivalents. Les légumineuses, telles que les lentilles, les fèves et les pois chiches, ainsi que le soja et les fruits oléagineux (noix de cajou, amandes) sont de très bons substituts.

Les aliments céréaliers complets (flocons d'avoine, riz brun, pain au son) assurent l'apport de vitamine B nécessaire à l'énergie ainsi qu'au bon fonctionnement de la mémoire et du système nerveux, tandis que les œufs et les algues sont sources de vitamines B9 et B12. La vitamine D, que l'on trouve habituellement dans les poissons et crustacés, se trouve aussi dans les fromages, à condition de manger des produits laitiers.

Se passer de protéines animales n'est pas anodin et peut, sur le long terme, devenir dangereux pour la santé.

Certains fruits et légumes tels que les haricots blancs, les épinards, les pistaches et le cresson approvisionnent l'organisme en fer et en zinc. Les huiles de colza, d'olive ou de lin ainsi que les noix apportent les quantités essen-



tielles d'oméga-3. Si l'on peut se priver de chair lorsqu'on la remplace par des ingrédients aux propriétés similaires, le végétarisme est un régime rigoureux qui ne convient pas à tout le monde. Il est en effet peu adapté aux personnes fragiles, malades, ainsi qu'aux enfants et aux femmes enceintes.

Au fur et à mesure

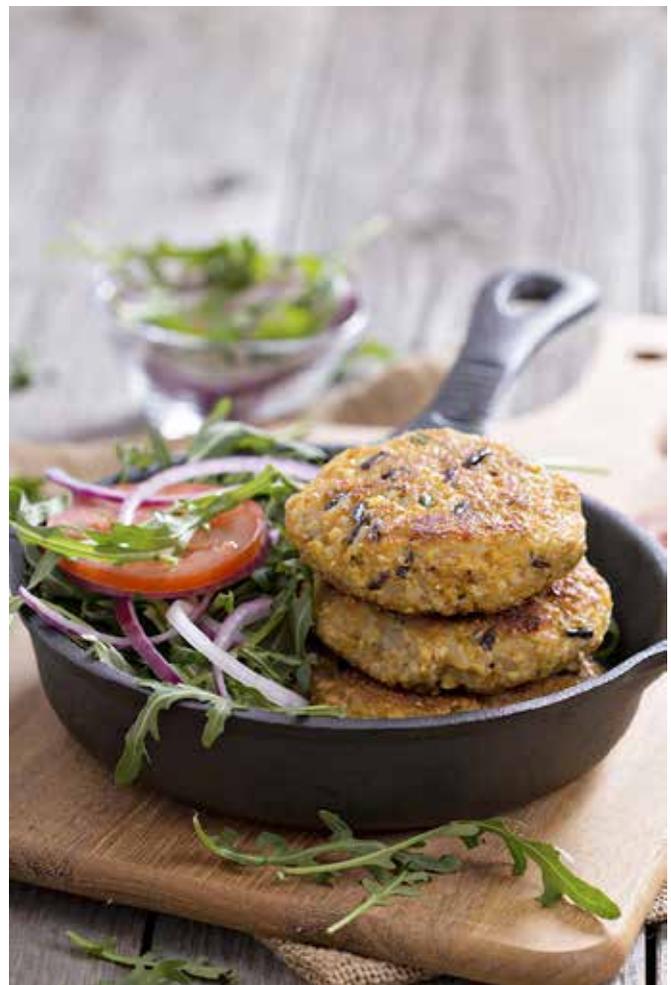
Même si votre conscience écologique vous incite à rayer la viande de votre assiette illico presto, il est recommandé de devenir végétarien progressivement, en se mettant d'abord au régime uniquement le week-end, par exemple. Il est également conseillé de se débarrasser de la viande rouge en premier, puis des autres au fur et à mesure.

Avant de se lancer à la découverte de plats « vegan » méconnus, farfelus ou pas forcément appétissants, il est préférable de commencer par se faire plaisir en dégustant des mets « verts » qui vous plaisaient déjà en tant qu'omnivore : tarte à la tomate, taboulé, rouleaux de printemps, houmous... Les barbecues et hamburgers végétariens remplacent aisément le traditionnel steak-frites !

Prendre le temps de s'adapter à ce nouveau mode de vie et vérifier son état de santé

Petit à petit, introduisez de nouveaux plats dans votre régime. Laissez-vous surprendre par les fruits exotiques ou les légumes oubliés, et testez toutes sortes de laits en accompagnement : lait de soja, de riz, de coco, d'amande ou de noisette. Pour donner de la saveur à vos préparations, ne lésinez pas non plus sur les aromates ! Les restaurants végétariens aident également à prendre goût aux légumes.

Certaines cuisines étrangères (chinoise, libanaise ou indienne) limitent la viande dans leurs cartes et permettent ainsi de découvrir de nouvelles saveurs sans difficulté. Il faut surtout prendre le temps de s'adapter à ce nouveau mode de vie et vérifier son état de santé en faisant des analyses médicales régulières, surtout dans les débuts. Plusieurs mois sont souvent nécessaires avant que le sentiment de manque disparaisse totalement. ■ L. S.



La viande n'a plus si bonne réputation qu'autrefois, surtout lorsqu'elle est mangée en trop grande quantité...

CARNETS DE BORD

par **Béatrice Houchard**



Les masques, le Tour et les Petits nègres

Ouoi de neuf ? Devinez ! Bien évidemment, les masques ! Ah, les masques ! Heureusement qu'ils sont là pour nourrir les conversations de la rentrée, celles de l'automne après celles du printemps et de l'été et avant, malheureusement, celles de l'hiver. Si le sujet n'était pas si grave, on rirait. Il n'est d'ailleurs pas interdit de sourire face aux contradictions gouvernementales. Inutile et quasi-dangereux en mars-avril, le port du masque est devenu une précaution sage en juin, puis une injonction morale et enfin en septembre une obligation passible d'une amende de 135 euros.

Qu'il faille porter un masque dans les endroits clos, tout le monde est d'accord et une majorité écrasante de Français s'y conforme depuis plusieurs semaines. C'est la moindre des choses pour se protéger et surtout pour protéger les autres dans les transports, chez les commerçants, sur les marchés, dans les administrations, les cabinets médicaux, etc. Dans les espaces extérieurs, c'est un peu plus discutable et même certains médecins en contestent l'utilité, puisque la plupart des foyers d'infection au Covid-19 (les fameux « clusters », ce mot bien anxiogène) sont identifiés lors de rassemblements en milieu clos, notamment les réunions de famille, fêtes, mariages ou enterrements.

Sur cette question, une fois de plus, le citoyen a eu du mal à suivre. A Paris et dans les villes de la petite couronne parisienne, on a d'abord eu droit à une carte à peu près illisible, indiquant le nombre de rues où le masque devenait obligatoire. Exemple : « Rue Tartempion, du numéro 16 au numéro 58 ». Rien n'était dit sur les numéros impairs. Puis le Préfet de police a pris les choses en main et a rendu obligatoire le port du masque en extérieur à Paris et dans trois départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis), y compris dans les allées désertes du



Bois de Boulogne le samedi à 7h du matin, pour les piétons, joggers et utilisateurs de deux-roues. Arrêté préfectoral applicable à compter du vendredi 28 août à 8h. Ce jour-là, huit heures sonnent, on applique l'arrêté. A 8h40, patatras : suite à une intervention de la mairie de Paris, le masque n'était plus obligatoire pour les joggers et les cyclistes. De contradiction en contradiction, les citoyens perdent un peu plus une confiance, déjà bien écornée, dans les responsables politiques.

Le problème, c'est aussi que le Covid-19 et les masques rendent fou. Ou profondément bête. Ou les deux à la fois. Que penser de ces Allemands hostiles au port du masque qui tentent d'assaillir le Reichstag à Berlin, en arborant des emblèmes néo-nazis ? Que penser de cette Française, dans une manifestation peu suivie, qui déclare à propos du confinement : « Même les nazis n'avaient pas osé ! » Il faudrait pouvoir rester calme, prendre du temps et lui expliquer Auschwitz, Oradour-sur-Glane (récemment profané par des extrémistes ou complotistes sans cerveau) et les fusillés du Mont Valérien, au cas où l'école publique ne lui aurait laissé aucun souvenir de ces lieux et de ce qui s'y est déroulé. Mais quelque chose murmure à notre oreille que tous nos efforts seraient vains. Reste l'indignation ou, pire, la tristesse.





REPRENDRE OU PAS LE TRAIN DE LA PRIMAIRE

À droite comme à gauche, on est parti à la recherche du « candidat naturel » [c'est l'expression consacrée] pour l'élection présidentielle de 2022. Mais, à droite comme à gauche, on ne le trouve pas et pour cause : il n'existe pas, ce candidat qui s'imposerait de manière à venir défier les probables candidature d'Emmanuel Macron, Marine Le Pen voire Jean-Luc Mélenchon. C'est normal, diront certains, puisque la gauche et la droite n'existent plus. Mais est-ce si sûr ? Quand on regarde les résultats des élections municipales, on constate que ce sont bien les Républicains (LR) et le Parti socialiste qu'ils l'ont emporté malgré l'effet de loupe sur les victoires des écologistes dans les grandes villes, sur fond de déroute de LREM, le parti majoritaire.

La droite n'a plus de leader. Le président du parti Les Républicains, Christian Jacob, n'est pas présidentiable. Xavier Bertrand et Valérie Pécresse ont des fourmis dans les jambes mais n'appartiennent plus à LR et doivent d'abord, en mars 2021, être réélus à la tête de leurs régions respectives. Laurent Wauquiez se terre en Auvergne-Rhône-Alpes. Bruno Retailleau et Philippe Juvin sont tentés par une primaire. Rachida Dati, comme d'habitude, n'exclut rien. Et le possible favori de la droite, François Baroin, ne dit rien. Reste une hypothèse caressée par nombre de militants : l'éternel recours de Nicolas Sarkozy, même si l'ancien président de la République a été battu à la primaire de 2016 et va passer beaucoup de temps au tribunal dans les mois qui viennent. A moins, finalement, qu'une partie des électeurs de droite ne jugent que le candidat, sinon de leur cœur, du moins de leur raison, s'appelle... Emmanuel Macron. C'est d'ailleurs le chemin que vient d'indiquer le maire de Nice, Christian Estrosi.

A gauche, autre dilemme : les socialistes doivent-ils avoir leur propre candidat, faire alliance avec les écologistes pour avoir un candidat commun ou s'effacer derrière un candidat écologiste, puisque les écologistes sont à la mode ? Ils n'ont pas fini d'en débattre et il semble que François Hollande campe en embuscade.

Les ans comme les autres, à gauche et à droite, devront d'abord résoudre cette question épineuse : faut-il ou non organiser une primaire, très « tendance » il y a cinq ans mais qui a largement fait la preuve de ses insuffisances (voir le score de Benoît Hamon au premier tour de l'élection présidentielle) et de sa force de division (voir la campagne de François Fillon, bien avant même les « affaires »). Les primaires à succès, en 2017, avaient ensuite enfanté des échecs.

DES NÈGRES DEVENUS SOLDATS

Dix petits nègres, l'un des titres phares du roman policier, ne s'appellera plus Dix petits nègres mais ils étaient dix. A soixante-quatorze reprises, dans le livre, le mot « nègre » sera remplacé par « soldat ». Ainsi en ont décidé les ayants-droits d'Agatha Christie, offrant au livre une publicité éditoriale dont il n'a pas le plus urgent besoin, ayant déjà été vendu à plus de cent millions d'exemplaires dans le monde !

Dès 1946, la version anglaise avait été rebaptisée Ils n'étaient plus que neuf, avec la bénédiction de l'auteur. On ne va donc pas prolonger inutilement la polémique dont se sont emparés les réseaux sociaux. Simplement poser une question : ce changement de titre est-il une victoire convaincante contre le racisme ou le triomphe d'un politiquement correct qui bientôt, au nom de la laïcité, interdira aux pâtisseries de vendre des « religieuses » ? Un fabricant de glaces a déjà banni les esquimaux de ses rayons pour ne vexer personne. Soyons sérieux : il faut avoir l'esprit tordu pour lire du racisme dans Dix petits nègres. En attendant, gardez vos vieux livres de poche, ils seront un jour collector. Comme ce très beau livre retrouvé dans mes placards, La revue nègre, à la gloire de Joséphine Baker, qui assumait l'appellation. Dois-je le livrer à l'autodafé général, le cacher dans la cave ou le vendre à prix d'or à un bouquiniste rebelle ?

C'EST PARTI !

Avec deux mois de retard, le Tour de France est parti de Nice. On espère qu'il arrivera sans trop de dommages sur les Champs-Élysées le 20 septembre. Seules les deux guerres mondiales l'avaient interrompu. Sa tenue sonne donc comme une petite victoire : le Covid-19 n'a pas eu raison de la plus grande épreuve sportive du pays.



Pourtant, la fête est loin d'être complète. On avait espéré que le départ du Tour coïnciderait avec une période de renouveau d'après-crise sanitaire. Hélas, il n'en est rien. Ce qui manquera à l'édition 2020, à laquelle on souhaite un beau et légitime vainqueur, ce ne sera pas forcément le soleil (il fait souvent beau en septembre comme il peut tomber des cordes en juillet) ; ce ne sera pas toujours le public même si, dans certains cols, le quasi-huisclos va s'imposer et enlever de la joie aux supporters et de l'adrénaline aux coureurs. Ce qui va manquer, c'est cette petite touche d'insouciance qui accompagne généralement la course quand elle se déroule au début des vacances scolaires, mettant entre parenthèses les problèmes collectifs et les soucis particuliers.

Pendant la course, on va redouter l'impondérable, les deux cas positifs de Covid qui obligeraient une équipe à quitter la course. Que fait-on, si c'est celle du porteur du maillot jaune à trois jours de l'arrivée ? Ne boudons pourtant pas notre plaisir et notons sur l'agenda l'étape du 10 septembre entre Chauvigny, dans la Vienne, et Sarran en Corrèze.

Le Tour y rendra hommage à Raymond Poulidor en traversant sa commune de Saint-Léonard-de-Noblat, puis à Jacques Chirac à Sarran, son fief électoral, et même à Antoine Blondin en passant dans le village de Linards. Blondin le poète du Tour qui écrivait : « On ne guérit jamais du Tour de France. » D'autant qu'il n'y a pas de vaccin contre la « Grande Boucle », alors qu'on en attend un avec impatience contre le Covid-19. ■

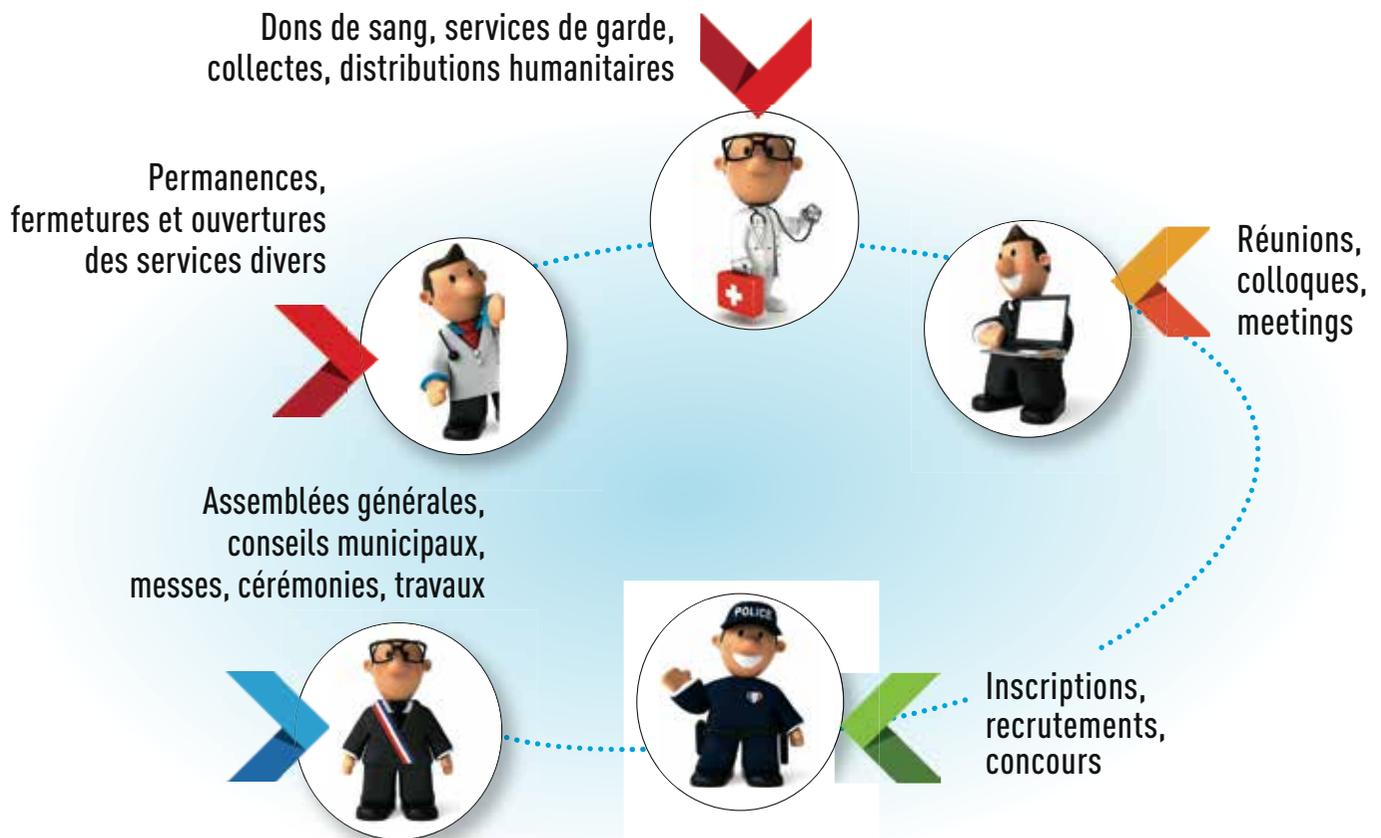
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

